

Christophe FAMBON, élu Président du Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDoI), structure incontournable de la gestion de l'eau

Depuis le 1er janvier 2018, le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDoI) est passé de la forme de syndicat intercommunal à la forme de syndicat mixte. Désormais, le syndicat compte trois adhérents : la Communauté de communes du Pays de Dol et de la baie du Mont St-Michel, Saint-Malo Agglomération ainsi que la Communauté de communes de Bretagne Romantique, en lieu et place des 33 communes qui adhéraient précédemment au syndicat.

Suite à cette transformation, les membres du syndicat se sont réunis ce mardi 13 février 2018 à la Maison de la Baie du Vivier sur mer pour installer le nouveau comité et procéder à de nouvelles élections.

Sans surprise, M. Christophe FAMBON, Maire de Roz-sur-Couesnon et délégué de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la baie du Mont St-Michel a été élu Président du SBCDoI à l'unanimité. Celui-ci a remercié chaleureusement les membres de l'assemblée pour la confiance témoignée.

Les Vice-présidents de la précédente mandature ont été réélus à l'unanimité :

- 1er vice-président : M. Denis RAPINEL, délégué de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la baie du Mont St-Michel,
- 2ème vice-président : M. Marcel LE MOAL, délégué de Saint-Malo Agglomération,
- 3ème vice-président : M. Didier QUIGNON, délégué de la Communauté de Communes de Bretagne Romantique,
- 4ème vice-président : M. Jean-Francis RICHEUX, délégué de Saint-Malo Agglomération.



De gauche à droite : M. Marcel LE MOAL, M. Didier QUIGNON, M. Christophe FAMBON, M. Jean-Francis RICHEUX, M. Denis RAPINEL

M. Christophe FAMBON a rappelé que le SBCDol, structure juridique porteuse de la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de mettre en oeuvre le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne dispose aujourd'hui de la seule compétence d'animation et de concertation liée à la mise en oeuvre du SAGE.

Dans la perspective de permettre au SBCDol d'assurer un rôle de coordinateur sur le territoire en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, ce qui a été préconisé par le SAGE approuvé le 6 octobre 2015, M. Christophe FAMBON a rappelé qu'une seconde phase d'évolution des statuts du SBCDol attend ses membres au cours du 1er semestre 2018 : celle de doter le syndicat de compétences opérationnelles liées à la conduite d'actions de gestion, d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques. Les EPCI à fiscalité propre ayant été dotés par la loi de la compétence GEMAPI - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – depuis le 1er janvier 2018, la réflexion portera sur les nouvelles compétences que les communautés de communes et d'agglomération du territoire souhaitent transférer au SBCDol.

Contact presse : Karine HAVARD, Chargée de communication

Tél : 02.57.64.02.55

Plus d'infos sur le SAGE et le SBCDol sur www.sage-dol.fr

